

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : du Parchemin

Date : 21 mai 2021

Nombre de signalements de violence : 76

Nombre de signalements d'indiscipline (bousculade, frappe les autres, lance des objets, Provoque les autres ...) : 347

Nombre de signalements d'intimidation : 22

Nombre de plaintes : 0

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Résultats
1. Assurer une compréhension commune de la définition d'intimidation et de cyberintimidation pour l'ensemble des intervenants de l'école, les parents et les élèves.	<p><b>À consolider</b> Plusieurs activités de sensibilisation, enseignement des comportements attendus, messages aux parents, information et suivis auprès du personnel ont été réalisées. Les rencontres ont permis d'un peu mieux comprendre la distinction entre un conflit entre enfants et une situation d'intimidation, mais il reste à valider les acquis des enfants et du personnel de l'école face à cette problématique. Assurer la formation, l'accompagnement et le partage d'outils pour le personnel sur la problématique de violence et d'intimidation.</p>
2. Superviser efficacement les élèves dans les moments non structurés (vision des angles morts, supervision des corridors et des lieux communs, définition des zones de jeu dans la cour, zones à risque, etc.).	<p><b>À consolider</b> Au cours de l'année, la supervision accrue des élèves lors des déplacements et des retours de récréation a permis de réduire le nombre de conflits. Le découpage des zones de surveillance et le positionnement sur la cour ont aussi contribué à améliorer la supervision. L'élaboration et l'application d'une cour d'école structurée ont donné de bons résultats. Le port du dossard a également permis une meilleure visibilité des surveillants.</p>
3. Organiser des activités structurées lors des moments non structurés (récréations et diners)	<p><b>À consolider</b> L'animation de jeux supervisés mis en place à l'hiver et au printemps demeure une intervention préventive efficace à poursuivre. Les zones de jeux, l'horaire en rotation des zones et des types de jeux ont favorisé une meilleure tolérance entre les jeunes.</p>
4. Intervenir de façon constante et cohérente dans l'ensemble des situations de violence et d'intimidation.	<p><b>À consolider</b> Chaque situation a été reprise par un intervenant responsable de l'école pour régler le plus rapidement possible (dès la divulgation) les situations, et éviter qu'elles ne s'amplifient.</p>
5. Outiller les élèves à se respecter soi-même, à être fier de leurs réussites, leurs différences, leurs passions, etc.	<p><b>À consolider</b> Diverses activités de prévention et d'estime de soi ont été vécues en classe (programme Dire mentor) ou en petit groupe accompagné de la TES. La structure actuelle se doit d'être maintenue et la programmation diversifiée afin de s'adapter aux défis observés en classe et à l'extérieur.</p>
6. Assurer une communication positive et respectueuse entre tous les intervenants de l'école, les parents et les élèves.	<p><b>À consolider</b> Les communications avec les parents ont été cordiales. Nous avons une grande préoccupation à développer un sentiment d'appartenance en favorisant une plus grande implication des parents dans la vie scolaire de leur enfant.</p>

### Mise en œuvre des moyens

- **Les mesures de prévention** : Dans l'ensemble, les mesures ont été mises en place telles que : sensibilisation par groupe classe ciblé. Le mois de la prévention de l'intimidation sera à planifier, certains éléments ont à être consolidés en lien avec le réinvestissement et la mise à niveau des formations du personnel. Des enjeux sont présents en ce qui a trait à la concertation avec tous les membres du personnel pour les situations d'intimidation.
- **Les modalités de signalement et de consignation** : Les modalités de signalement, bien expliquées à l'intérieur du code de vie, ont été utilisées efficacement.
- **Les mesures éducatives et de sanction** : Le code de vie met en évidence les différents niveaux d'intervention et les sanctions ont été appliquées telles que diffusées. Il faut mettre en place un mécanisme de régulation avec les partenaires, tant au niveau de la prévention qu'au niveau de l'intervention.
- **Les mesures de soutien** : Les interventions ont été faites dans tous les cas très rapidement (dès leur signalement). Les suivis et les sensibilisations ont été effectués pour soutenir les victimes, les témoins et les intimidateurs soit par des rencontres individuelles, présentation vidéo, de discussions, d'animation (policier éducateur) en classe ou en individuel. Malheureusement, cette année, les partenariats ont été difficiles à déployer étant donné le contexte que nous connaissons actuellement.

### L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
On note que plusieurs membres du personnel ont une meilleure compréhension de ce qu'est l'intimidation. Il faut s'assurer que le nouveau personnel soit formé.	Chez les élèves, les activités de prévention semblent doucement porter leurs fruits et, malgré que les signalements ont été faits dans les règles, la banalisation de certains gestes de violence reste à travailler, en priorisant l'établissement du lien entre les élèves et tous les intervenants de l'école.	Les parents semblent aussi plus conscients des impacts de l'intimidation à l'école. Nous devons développer un sentiment d'appartenance en favorisant une plus grande implication des parents dans la vie scolaire.	L'implication avec certains partenaires est présente et harmonieuse. Cependant, nous pourrions développer d'autres liens de partenariat pour permettre à notre école de rayonner davantage dans la communauté.

## Recommandations

- Accompagner et réinvestir les contenus de formation sur le MIC (méthode d'intérêt commun) auprès du personnel de l'école sur l'intimidation, sur les interventions à privilégier et la manière de les comptabiliser (l'outil MÉMO).
- Assurer une compréhension commune de la définition de l'intimidation et de cyberintimidation à l'aide de certains de nos partenaires communautaires pour l'ensemble du personnel de l'école.
- Poursuivre les activités liées à la prévention de la violence et à l'intimidation (mois de la non-violence et réinvestissement 2 fois /an, invités spéciaux : policiers éducateurs ...) et travailler à enrayer le phénomène de banalisation de la violence.
- Assurer une surveillance accrue des élèves durant les moments de transition.
- Outiller davantage le personnel enseignant et surveillant en lien avec la consignation des données et la communication des événements.
- Poursuivre l'implantation du projet « Dire mentor » et, implanter le programme SCP (soutien aux comportements positifs).
- Offrir davantage d'ateliers de sensibilisation et de promotion des valeurs de l'école;
- Poursuivre le travail sur l'organisation des activités structurées lors des récréations et des dîners.
- Encourager et promouvoir les attitudes favorisant la bienveillance et le respect tout en sensibilisant les élèves à la tolérance face à la différence.

L'évaluation du plan de lutte de l'école du Parchemin a été approuvée par le Conseil d'établissement le 25 mai 2021